

2022-2027

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation de Captages de Dan Canal

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



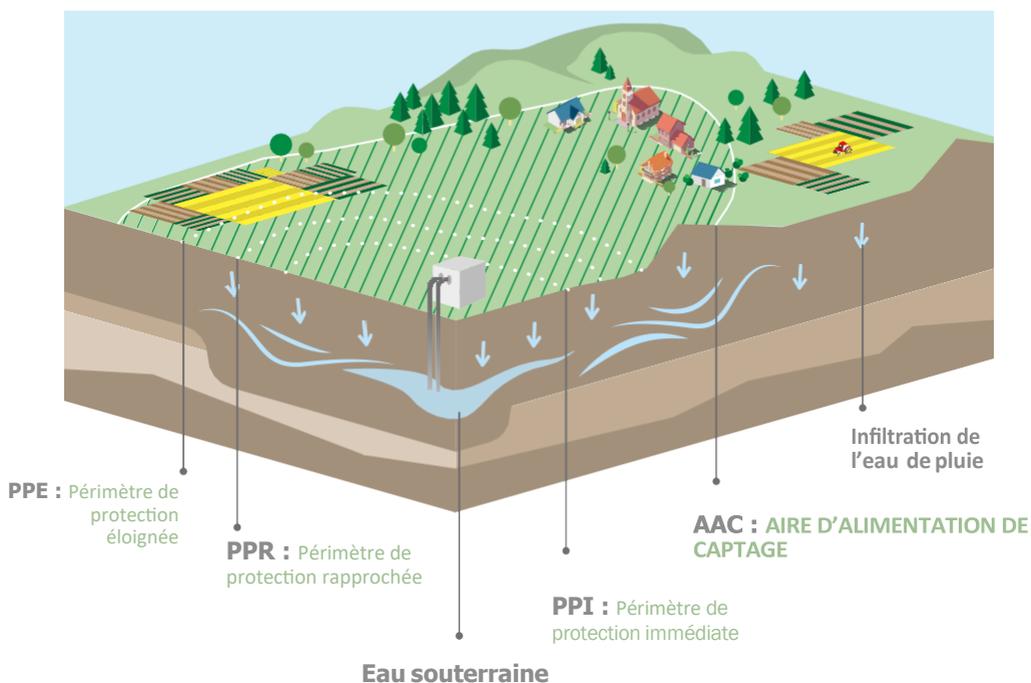
eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau, qui s'infiltré ou ruisselle, alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours, l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau du robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire de l'AAC de Dan Canal, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous un rôle à jouer



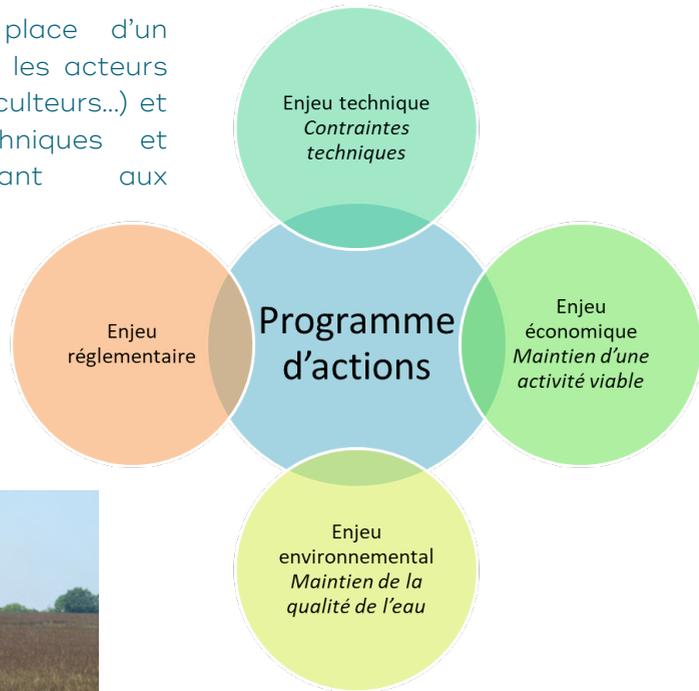
Le saviez-vous ?

Sur Terre, **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.



Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Captage F8 Chemin de Bieville

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 👉 Le volet Connaissances
- 👉 Le volet Agricole
- 👉 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées ...)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

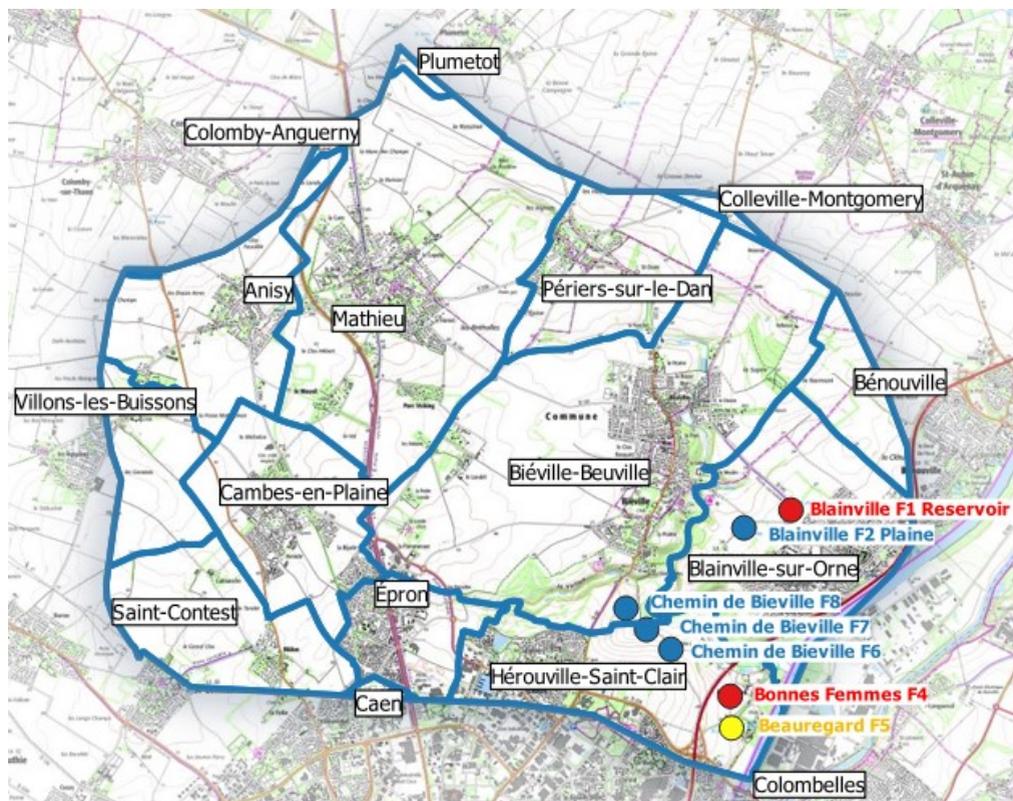
Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour maintenir la qualité de l'eau, notamment au niveau des nitrates et des molécules issues des produits phytosanitaires

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) de Dan Canal s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Dan Canal

Un **TERRITOIRE** d'environ 4620 hectares



Acteurs du territoire, **vous êtes concernés !**

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Limiter les apports de nitrates liés à l'assainissement

💧 Travailler conjointement avec les collectivités du territoire afin de réaliser un état des lieux des conformités des assainissements non collectifs (ANC)

💧 Réaliser un suivi des non-conformités et des mises en conformité

💧 Selon les conditions d'éligibilité, **les propriétaires concernés peuvent se voir verser une participation financière** pour remettre en conformité leur installation

Sensibiliser le grand public

💧 Mettre en avant des retours d'expériences positifs pour la qualité de l'eau

💧 Informer sur les risques liés au stockage de produits phytosanitaires

💧 Utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2023-2028

PROGRAMME D' ACTIONS

Aires d'Alimentation des Captages D'Evrecy

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



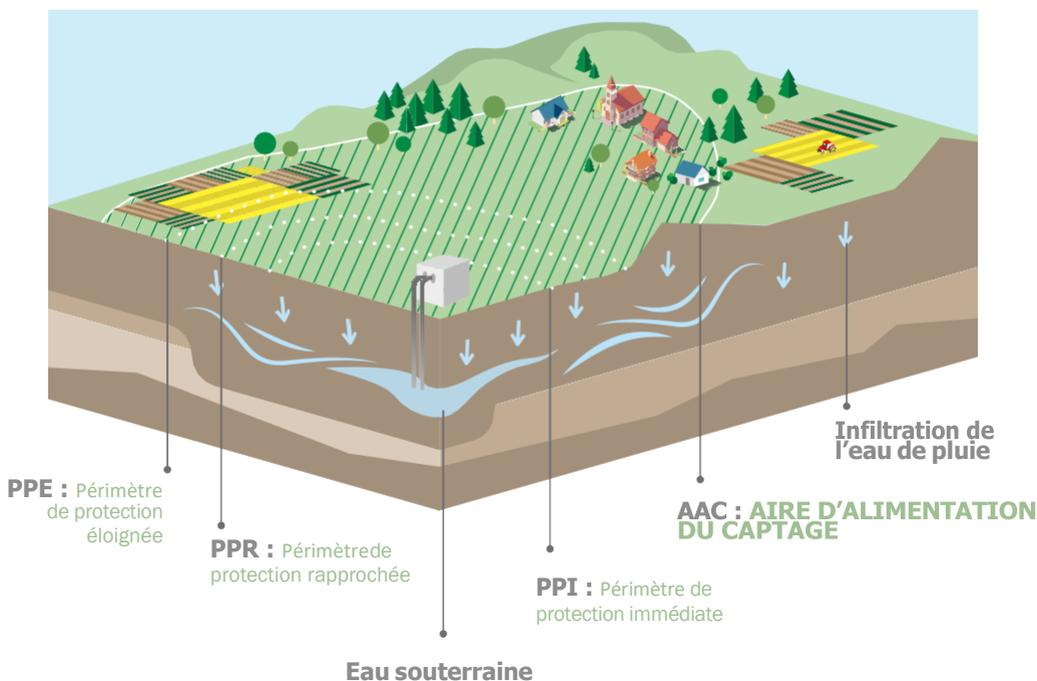
VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau du robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire des AAC d'Evrecy, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous un rôle à jouer



Le saviez-vous ?



Sur Terre **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.

Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Château d'eau d'Evrecy

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 👉 Le volet Connaissances
- 👉 Le volet Agricole
- 👉 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

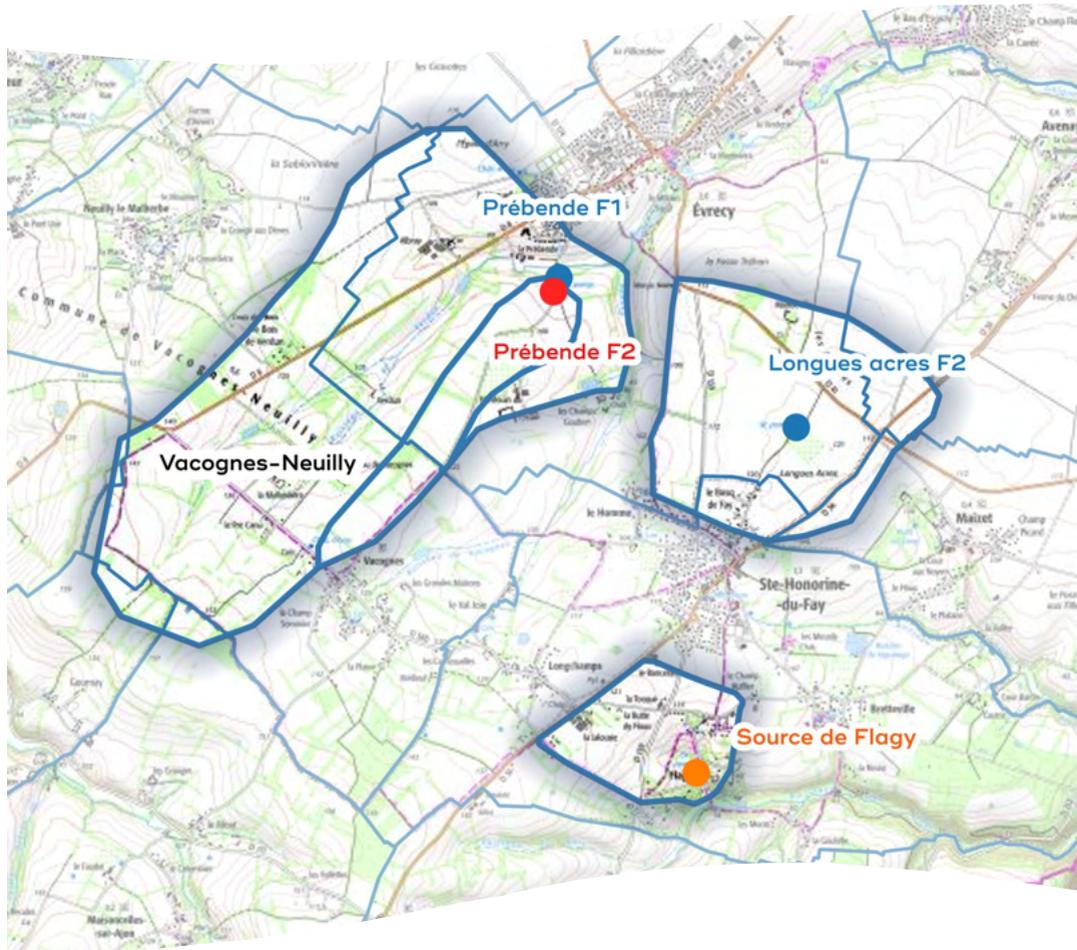
Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau.
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour améliorer la qualité de l'eau en réduisant la présence des nitrates

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) d'Evrecy s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

Les Aires d'Alimentation des Captages d'Evrecy

Un **TERRITOIRE** d'environ 851 hectares



Acteurs du territoire, **vous êtes concernés !**

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Améliorer la gestion des eaux usées et pluviales

💧 Travailler conjointement avec les collectivités du territoire afin de réaliser un état des lieux des conformités des assainissements non collectifs (ANC)

💧 Réaliser un suivi des non-conformités et des mises en conformité

💧 Selon les conditions d'éligibilité, **les propriétaires concernés peuvent se voir verser une participation financière** pour remettre en conformité leur installation

💧 Améliorer la gestion des eaux pluviales

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2022-2027

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation
de Captage
de Lion-sur-
Mer

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Agence de l'eau

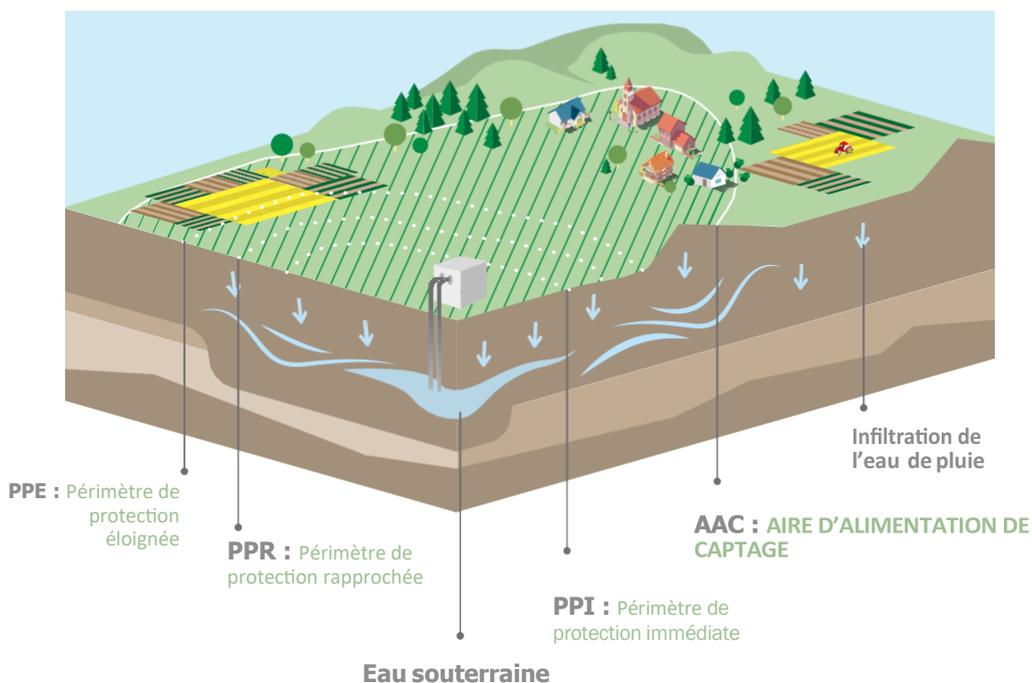
eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau, qui s'infiltre ou ruisselle, alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours, l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

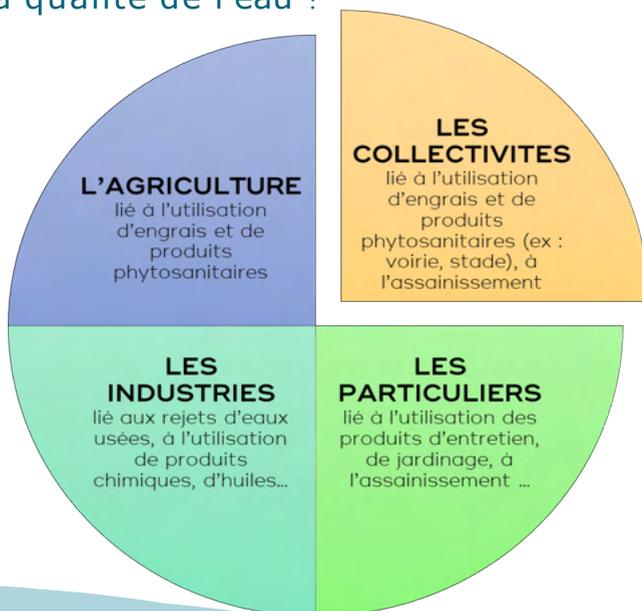
<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau au robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire de l'AAC de Lion-sur-mer, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous
un rôle à jouer



Le saviez-vous ?

Sur Terre, **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.



Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Captage F2 Haut Lion

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 💧 Le volet Connaissances
- 💧 Le volet Agricole
- 💧 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour maintenir la qualité de l'eau, notamment au niveau des nitrates et des molécules issues des produits phytosanitaires

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Lion-sur-mer s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Limiter les apports de nitrates liés à l'assainissement

💧 Travailler conjointement avec les collectivités du territoire afin de réaliser un état des lieux des conformités des assainissements non collectifs (ANC)

💧 Réaliser un suivi des non-conformités et des mises en conformité

💧 Selon les conditions d'éligibilité, **les propriétaires concernés peuvent se voir verser une participation financière** pour remettre en conformité leur installation

Sensibiliser le grand public

💧 Mettre en avant des retours d'expériences positifs pour la qualité de l'eau

💧 Informer sur les risques liés au stockage de produits phytosanitaires

💧 Utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2023-2028

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation de Captage de Moul

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Agence de l'eau

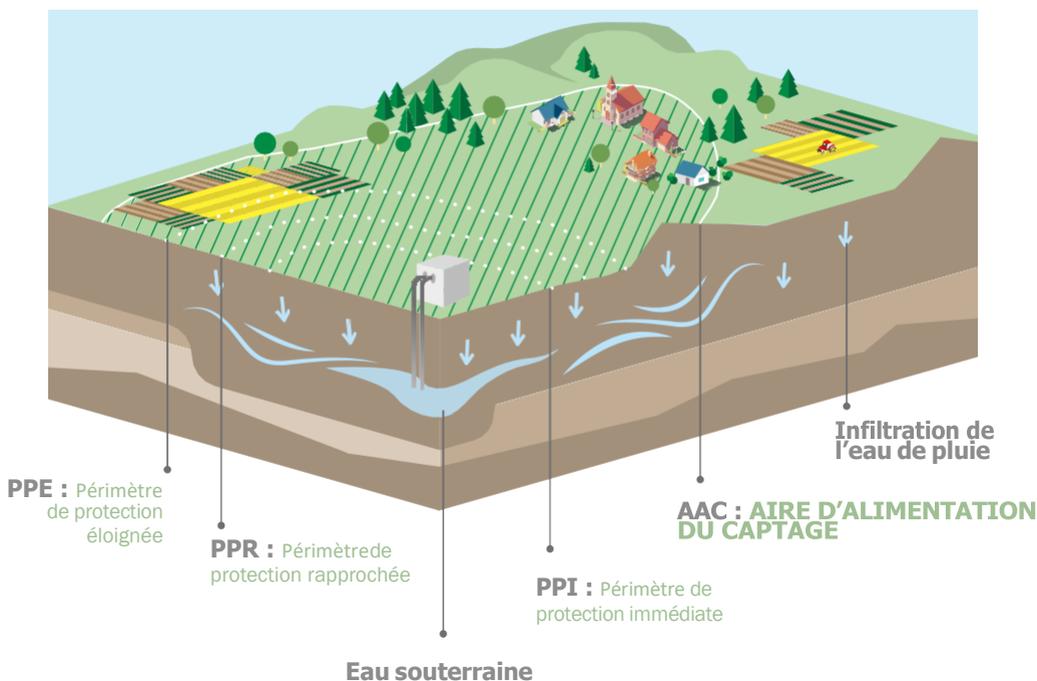
eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau du robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire de l'AAC de Moulton-Ingouville, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous un rôle à jouer



Le saviez-vous ?



Sur Terre **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.

Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Captage de Moulte Ingouville

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 💧 Le volet Connaissances
- 💧 Le volet Agricole
- 💧 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

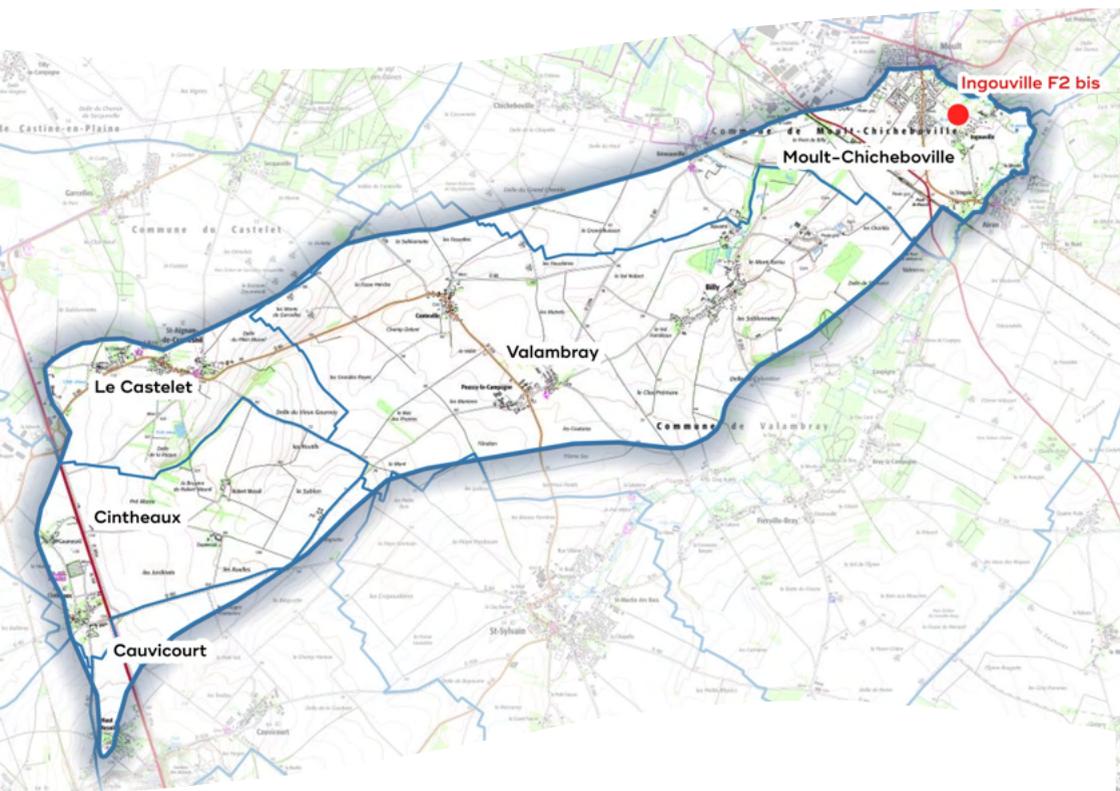
Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau.
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour améliorer la qualité de l'eau en réduisant la présence des nitrates

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Moulton-Ingouville s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

L'Aire d'Alimentation de Captage de Moulton-Ingouville

Un **TERRITOIRE** d'environ 3 070 hectares



Acteurs du territoire, **vous**
êtes concernés !

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Connaitre le patrimoine dans le domaine de l'assainissement

💧 Travailler conjointement avec les collectivités du territoire afin de réaliser un état des lieux des conformités des assainissements non collectifs (ANC)

💧 Réaliser un suivi des non-conformités et des mises en conformité

⚠️ Selon les conditions d'éligibilité, **les propriétaires concernés peuvent se voir verser une participation financière** pour remettre en conformité leur installation

Identifier le risque de pollution ponctuelle

💧 Réaliser un état des lieux de la protection des puits privés ou publics situés sur l'AAC

💧 Sensibiliser les propriétaires aux risques de pollution

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2022-2027

PROGRAMME D' ACTIONS

Aires d'Alimentation de Captages de Mue et Seulles aval

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Agence de l'eau

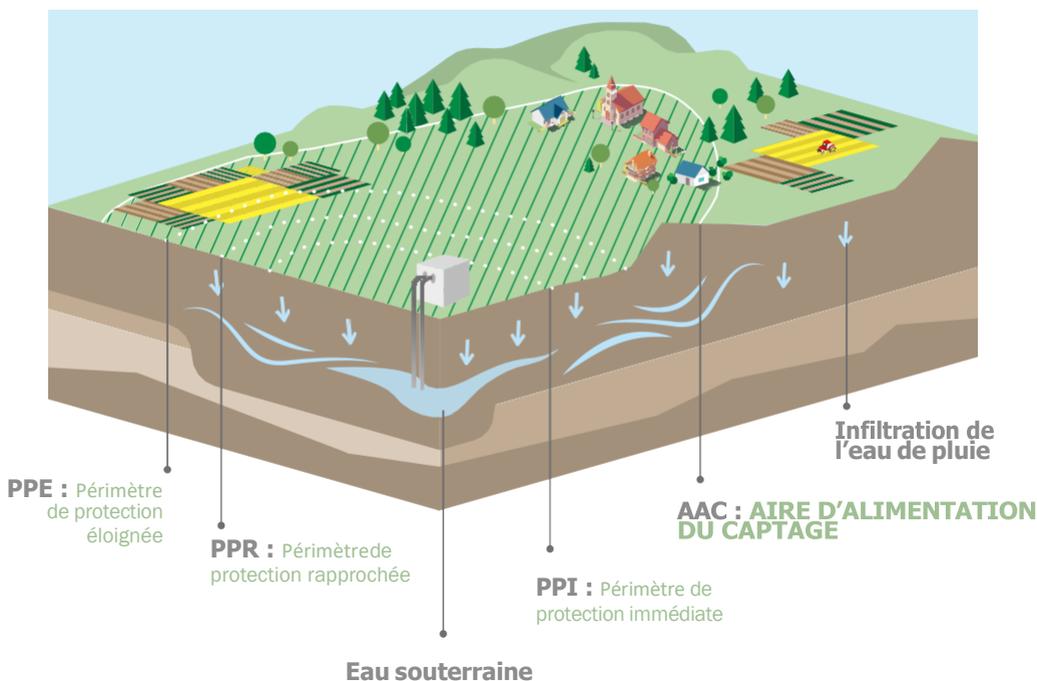
eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau du robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire des AAC de Mue et Seullas Aval, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous un rôle à jouer



Le saviez-vous ?



Sur Terre **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.

Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Forage F8 Amblie

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 💧 Le volet Connaissances
- 💧 Le volet Agricole
- 💧 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées ...)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

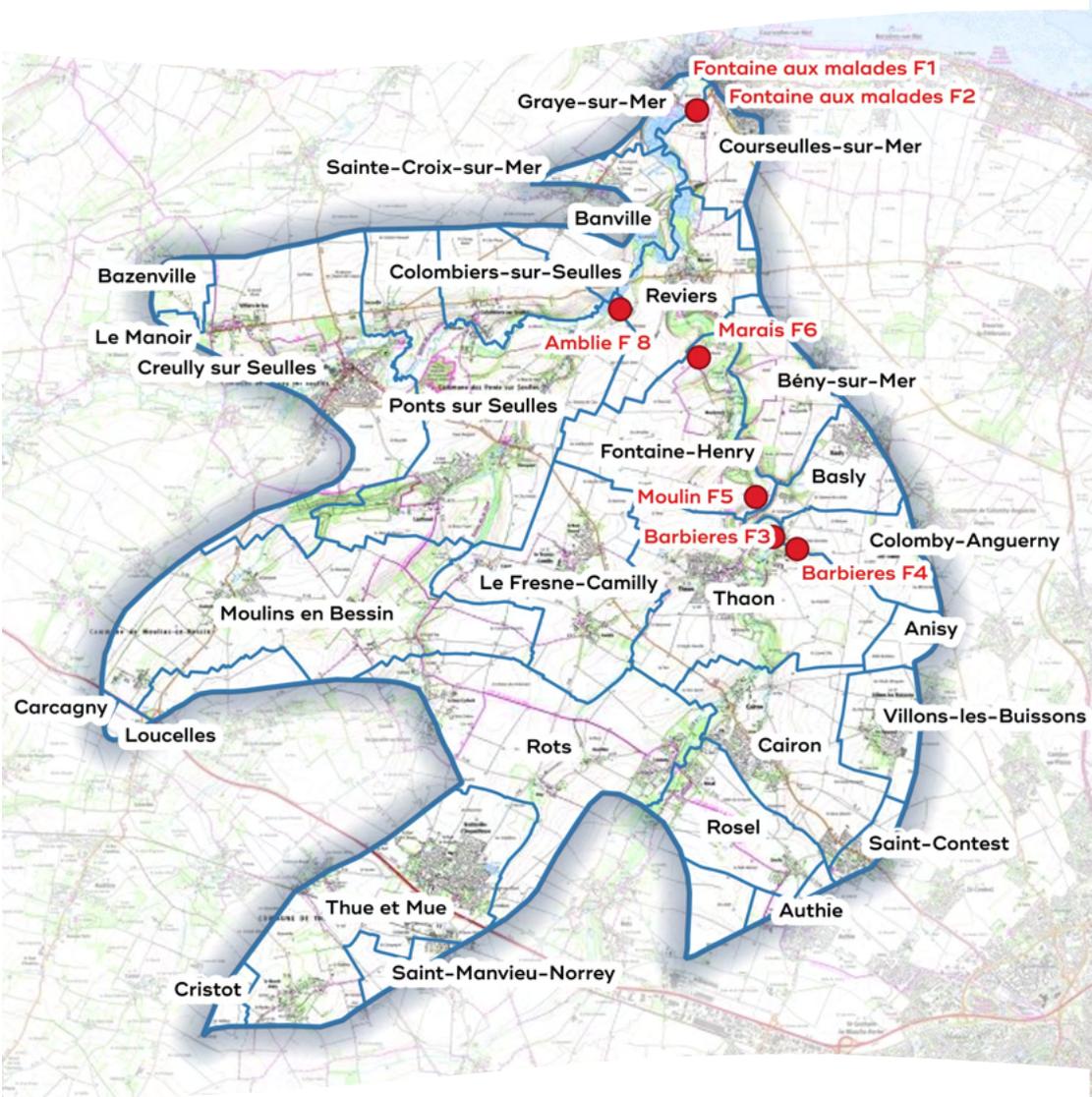
- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau.
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour maintenir la qualité de l'eau, notamment au niveau des nitrates

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) de Mue et Seulles Aval s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

Les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)
de Mue et Seulles aval
Un **TERRITOIRE** d'environ 11 420 hectares



Acteurs du territoire, **vous êtes concernés !**

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Connaitre le patrimoine dans le domaine de l'assainissement

💧 Travailler conjointement avec les collectivités du territoire afin de réaliser un état des lieux des conformités des assainissements non collectifs (ANC) et des branchements en assainissement collectif

💧 Réaliser un suivi des non-conformités et des mises en conformité

💧 Selon les conditions d'éligibilité, **les propriétaires concernés peuvent se voir verser une participation financière** pour remettre en conformité leur installation

Sensibiliser le grand public

💧 Mettre en avant des retours d'expériences positifs pour la qualité de l'eau

💧 Informer sur les risques liés au stockage de produits phytosanitaires

💧 Utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires

💧 Sensibiliser les plus jeunes

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2022-2027

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation de Captage de l'Orne

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Agence de l'eau

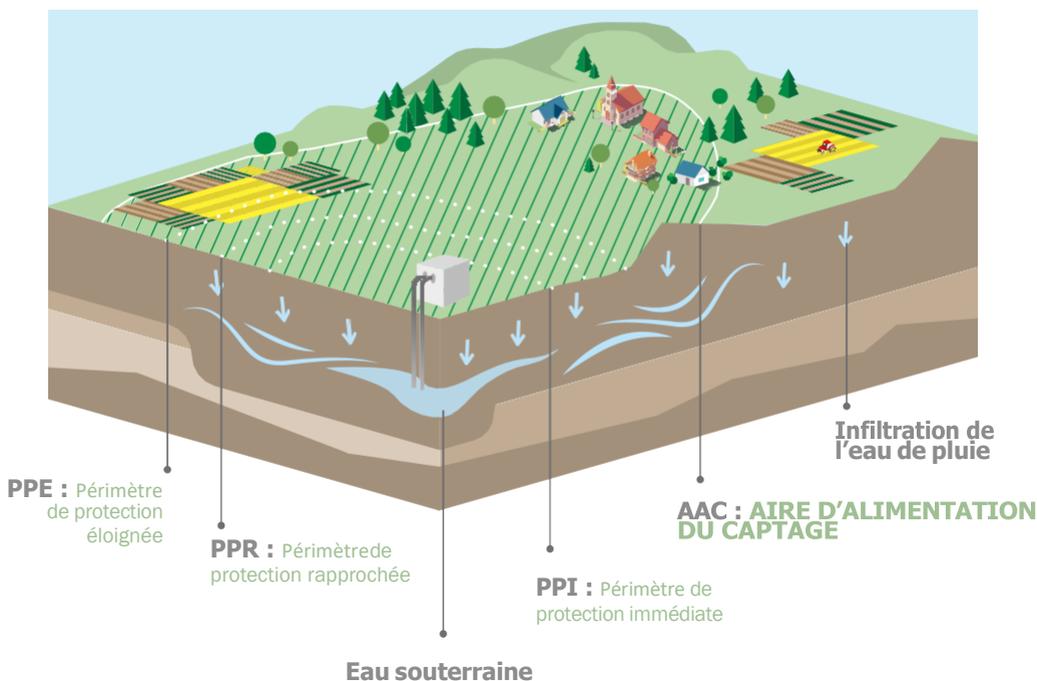
eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

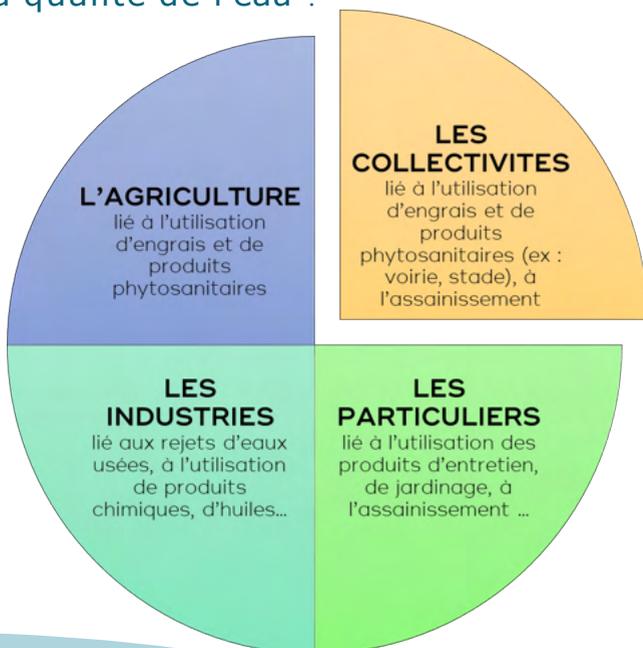
<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau du robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire de l'AAC de la prise d'eau de l'Orne, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous un rôle à jouer



Le saviez-vous ?



Sur Terre **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.

Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Usine de la prise d'eau de l'Orne

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 💧 Le volet Connaissances
- 💧 Le volet Agricole
- 💧 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées ...)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

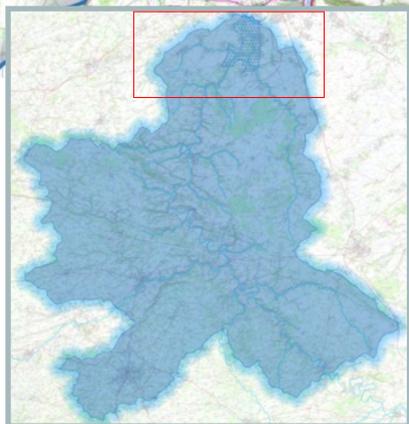
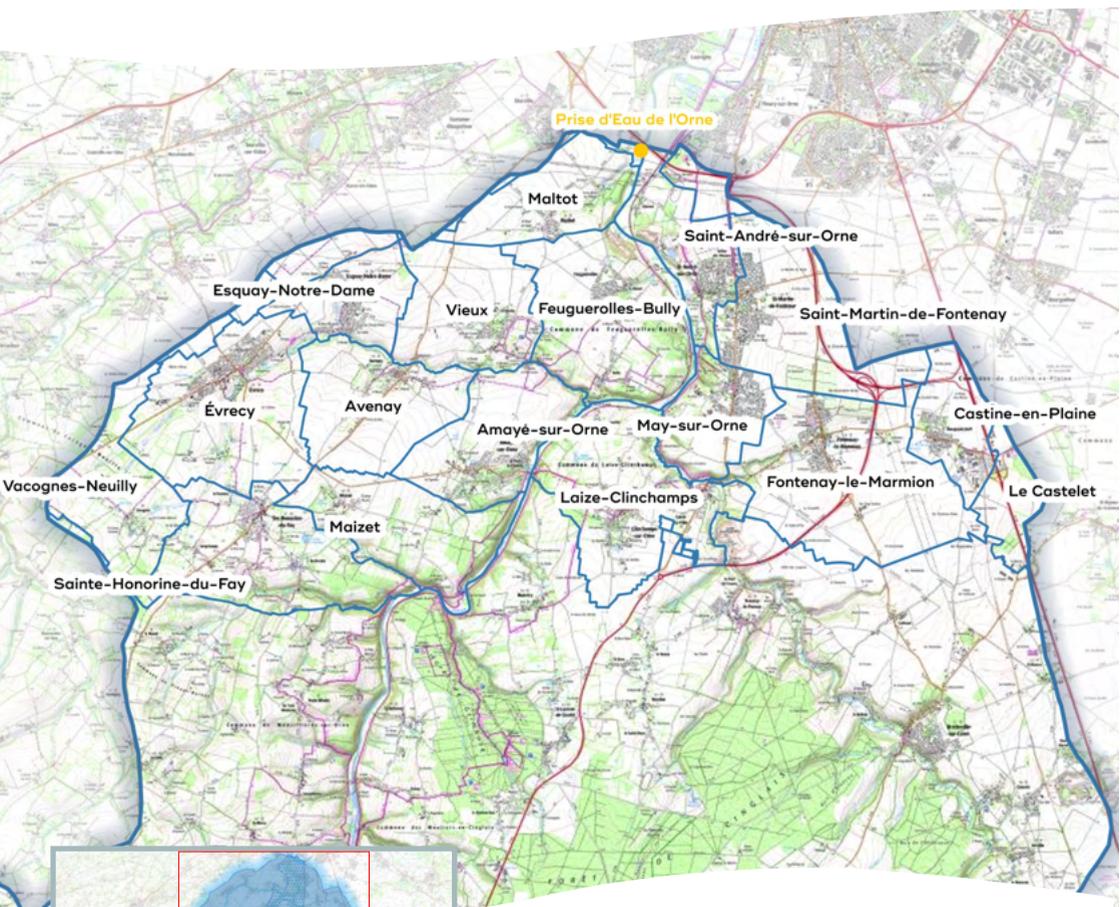
Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau.
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour améliorer la qualité de l'eau en réduisant la présence des molécules issues des produits phytosanitaires

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de la Prise d'eau de l'Orne s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

L'Aire d'Alimentation de Captage de la prise d'eau de l'Orne

Un **TERRITOIRE** d'environ 117 000 hectares



Acteurs du territoire, **vous êtes concernés !**

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Démarche « zéro-phyto »

💧 Informer sur les risques liés au stockage de produits phytosanitaires

💧 Utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires

Sensibiliser le grand public

💧 Mettre en avant des retours d'expériences positifs pour la qualité de l'eau

💧 Communiquer sur l'usage des phosphonates et leur impact sur la qualité de l'eau

💧 Sensibiliser les plus jeunes

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2022-2027

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation de Captage de Rots

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Agence de l'eau

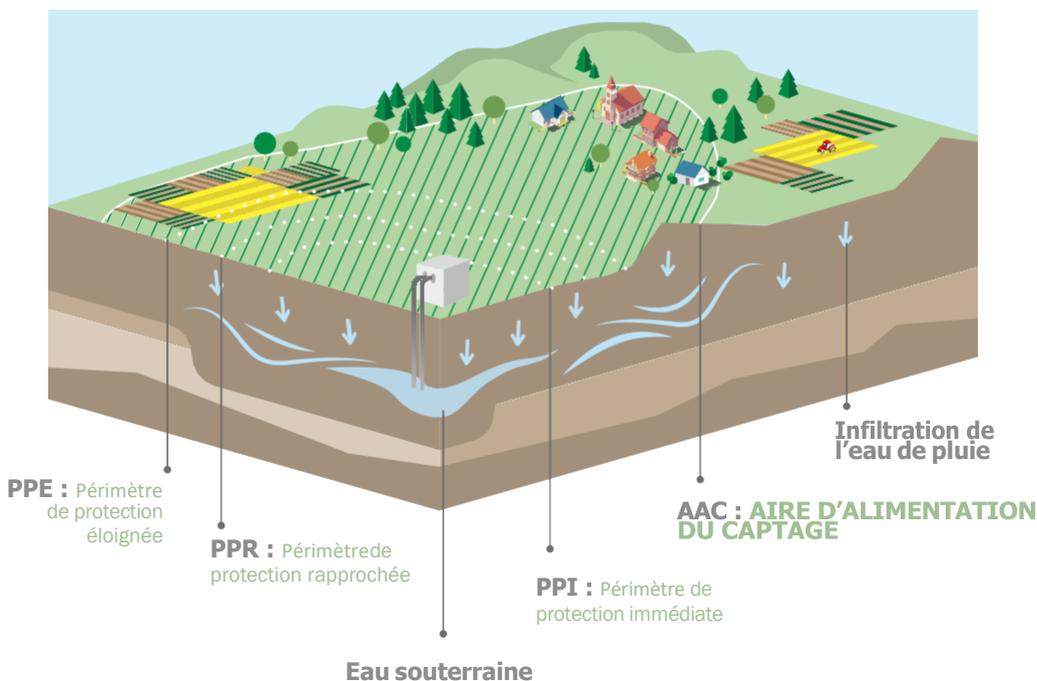
eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

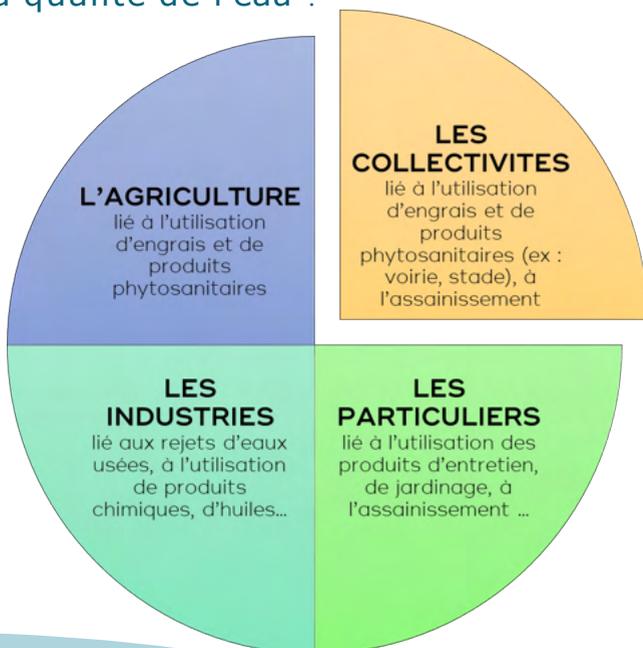
<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau du robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire de l'AAC de Rots, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous un rôle à jouer



Le saviez-vous ?



Sur Terre **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.

Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Zone de captage du Vauculey

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 💧 Le volet Connaissances
- 💧 Le volet Agricole
- 💧 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées ...)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

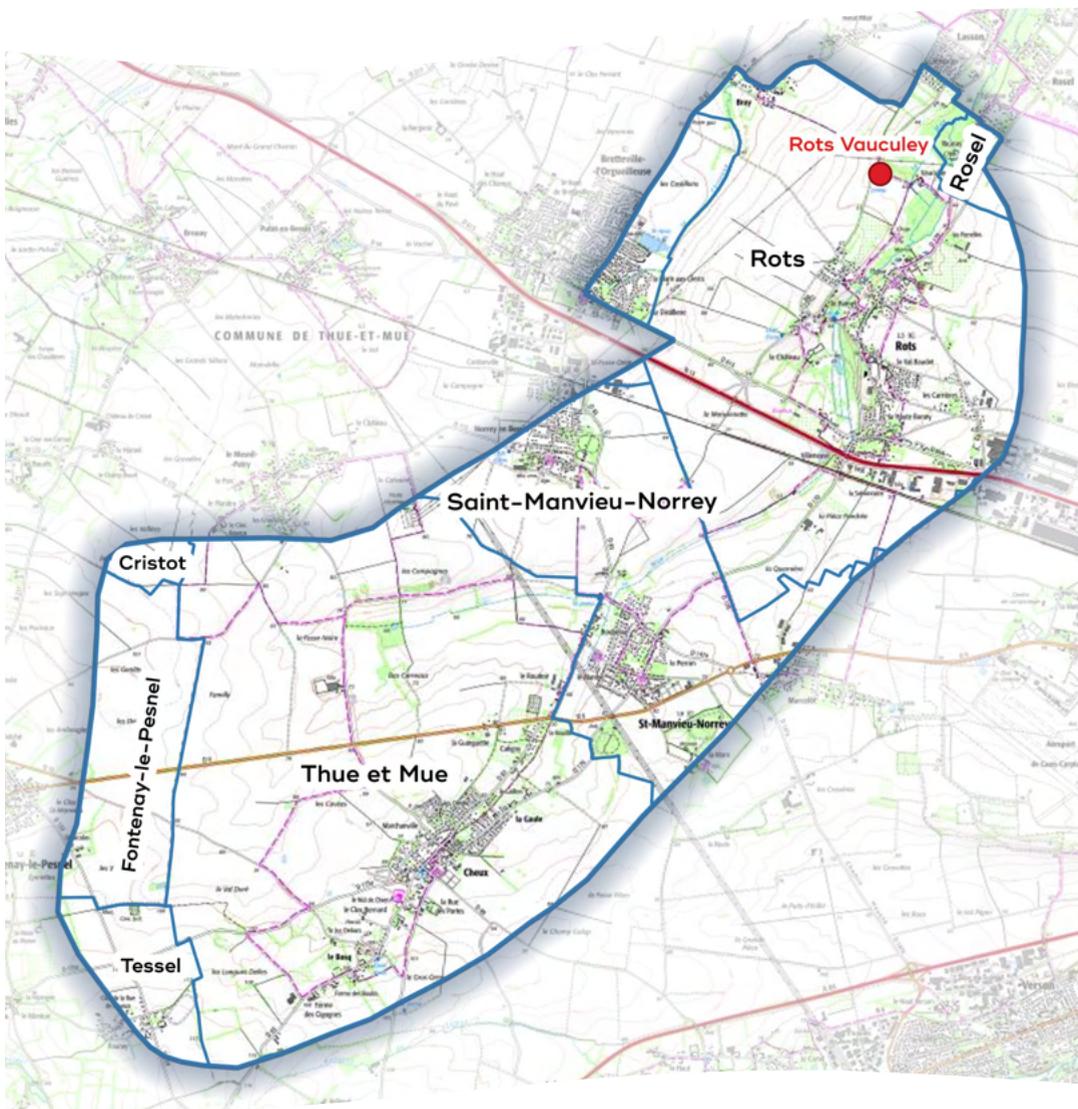
Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau.
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour maintenir la qualité de l'eau, notamment au niveau des nitrates

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Rots-Vauculey s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Rots-Vauculey

Un **TERRITOIRE** d'environ 3 500 hectares



Acteurs du territoire, **vous êtes concernés !**

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Connaitre le patrimoine dans le domaine de l'assainissement

💧 Travailler conjointement avec les collectivités du territoire afin de réaliser un état des lieux des conformités des assainissements non collectifs (ANC)

💧 Réaliser un suivi des non-conformités et des mises en conformité

💧 Selon les conditions d'éligibilité, **les propriétaires concernés peuvent se voir verser une participation financière** pour remettre en conformité leur installation

Sensibiliser le grand public

💧 Mettre en avant des retours d'expériences positifs pour la qualité de l'eau

💧 Informer sur les risques liés au stockage de produits phytosanitaires

💧 Utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2022-2027

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation
de Captages
de Prairie

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Agence de l'eau

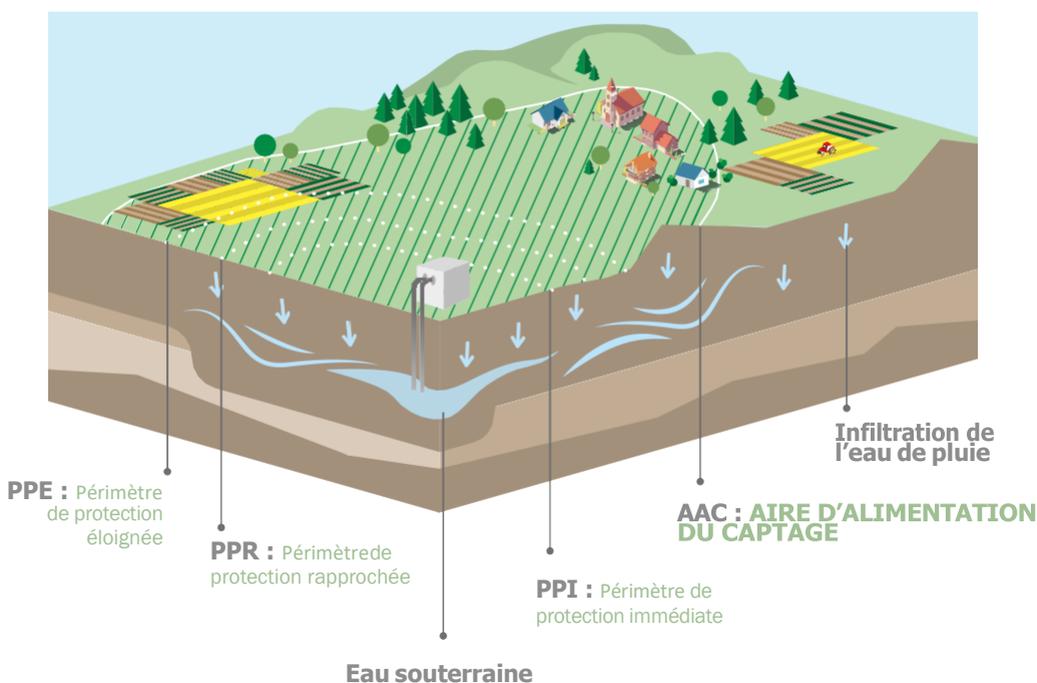
eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

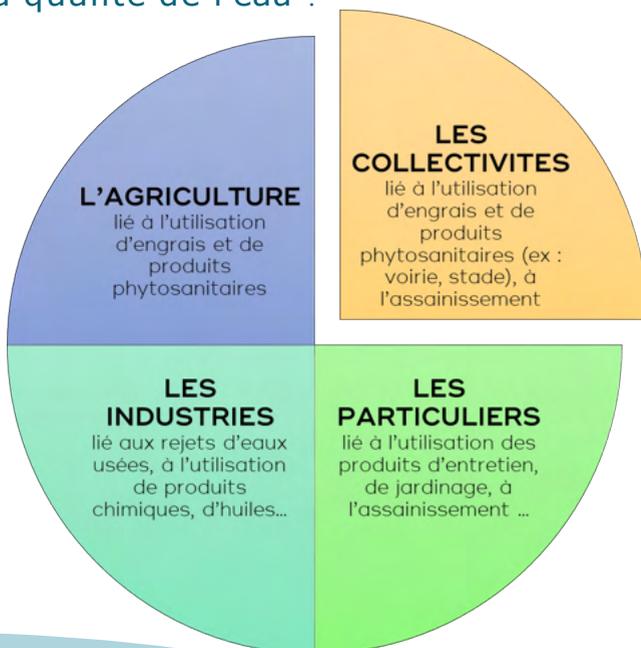
<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau du robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire de l'AAC de Prairie, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous un rôle à jouer



Le saviez-vous ?



Sur Terre **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.

Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Captages de la Prairie

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 💧 Le volet Connaissances
- 💧 Le volet Agricole
- 💧 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

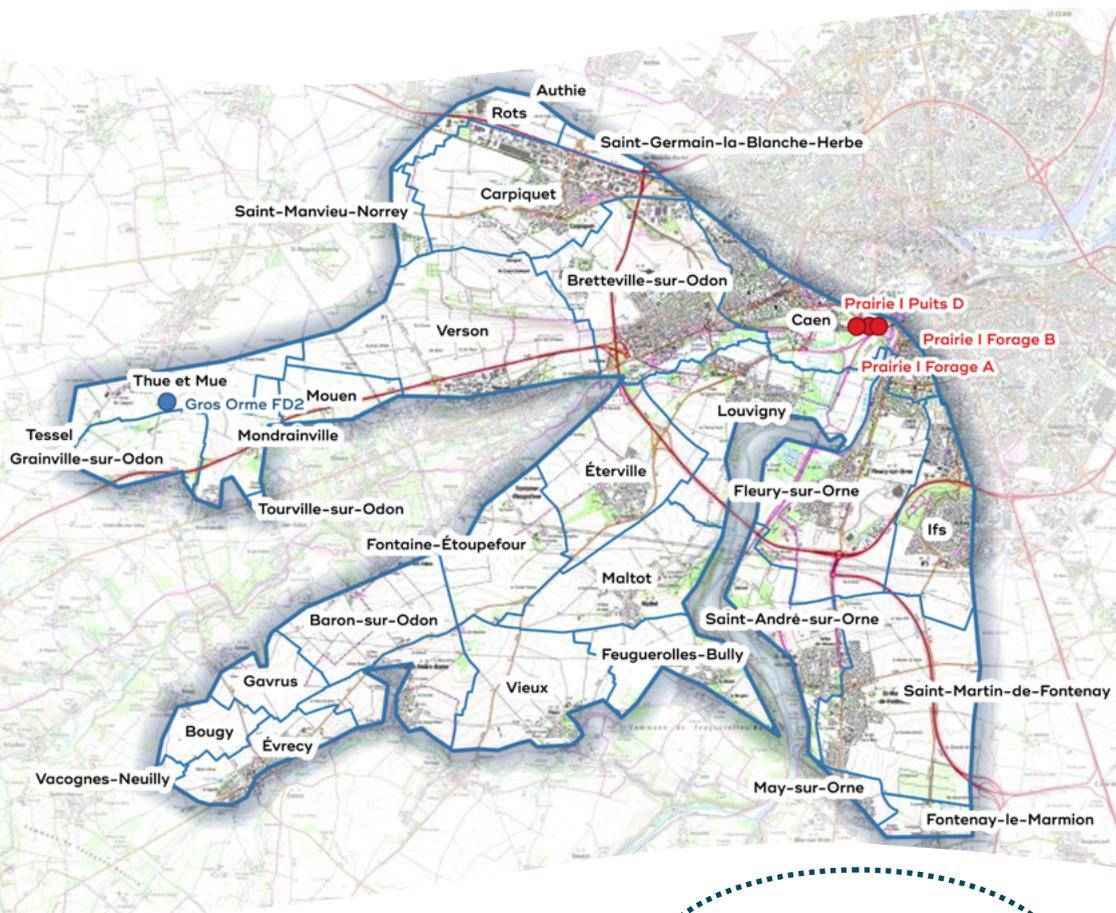
Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau.
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour maintenir la qualité de l'eau, notamment au niveau des nitrates

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) de Prairie s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

L'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) de Prairie

Un **TERRITOIRE** d'environ 8850 hectares



26% de l'AAC est en zone péri-urbaine

Acteurs du territoire,
vous êtes concernés !

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Sensibiliser le grand public

- 💧 Mettre en avant des retours d'expériences positifs pour la qualité de l'eau
- 💧 Informer sur les risques liés au stockage de produits phytosanitaires
- 💧 Utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires
- 💧 Sensibiliser les plus jeunes

Accompagner et développer les circuits courts

- 💧 Travailler conjointement avec les services de restauration collective en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- 💧 Encourager et valoriser les productions locales ou à bas niveaux d'intrants

Soutenir de nouveaux débouchés

- 💧 Faciliter le développement des agro-matériaux

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2025-2030

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation de Captages de Langrune-Luc

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



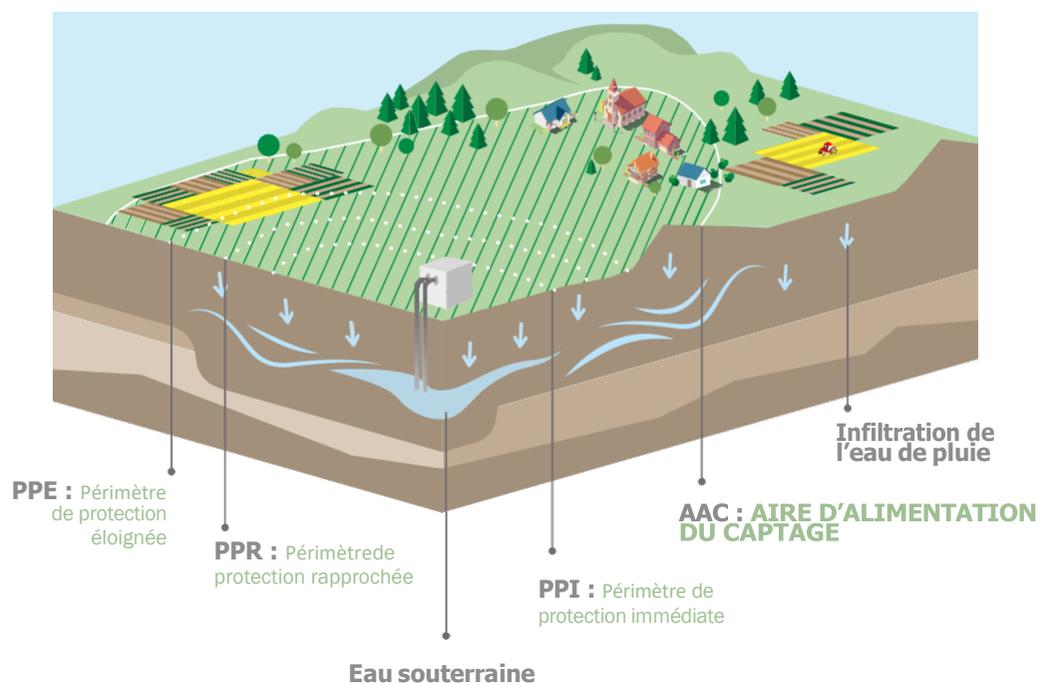
VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le producteur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

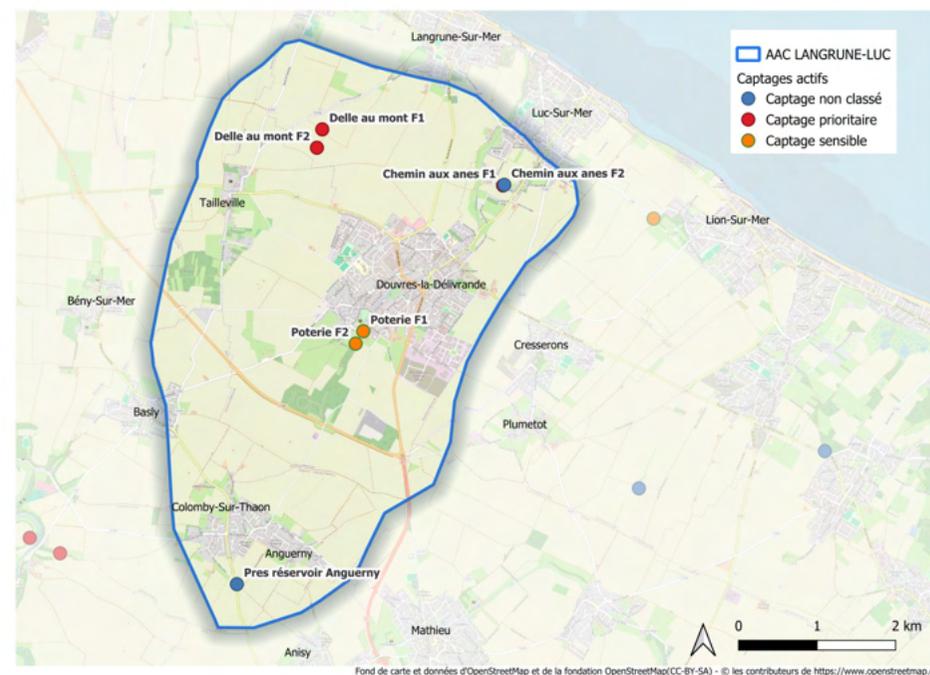
Qu'est ce qu'une aire d'alimentation de captages ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

L'Aire d'Alimentation des Captages de Langrune-Luc

Un **TERRITOIRE** d'environ 2 548 hectares



Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



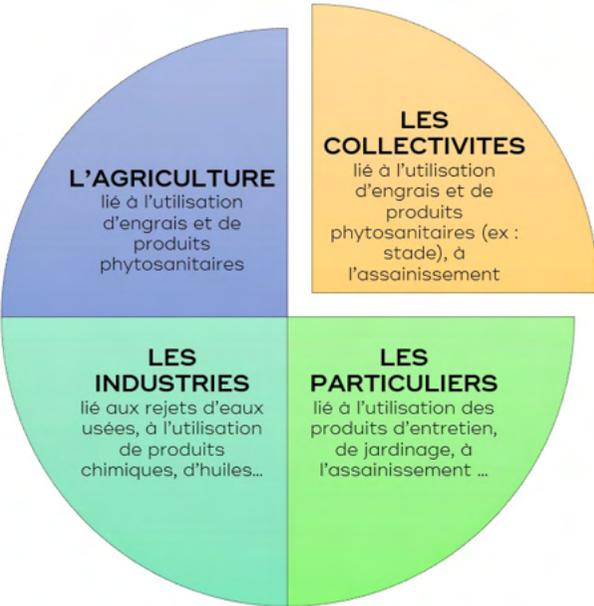
Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

<https://www.normandie.ars.sante.fr>

Savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

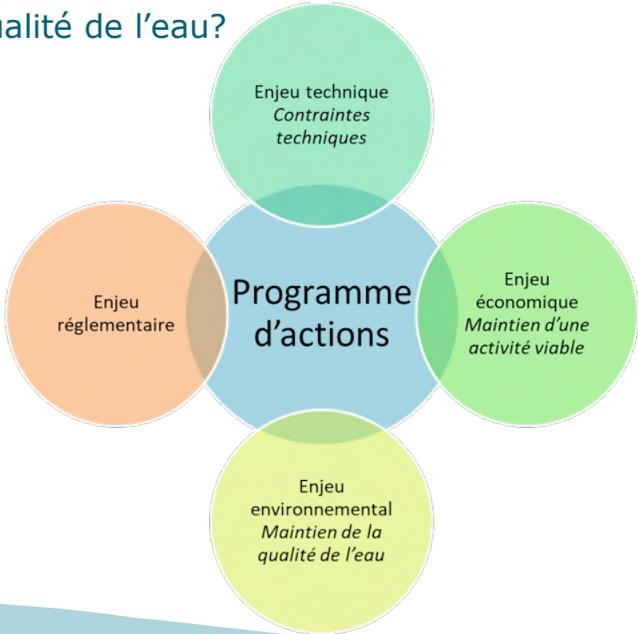
Qui peut impacter la qualité de l'eau ?



Nous avons tous un rôle à jouer

Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



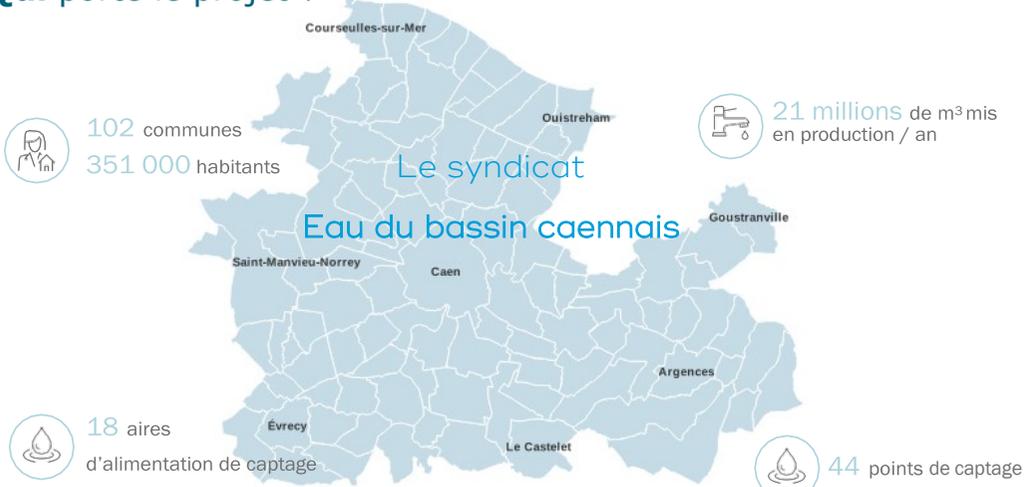
Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé s'est durcie. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires s'appliquent pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées ...)



Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **102 communes**. Il prélève une partie de l'eau au niveau des sources de Moulines.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- Produire durablement une eau de qualité
- Distribuer et promouvoir une eau saine

Pourquoi participer au programme ?

- Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau.
- Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- Pour améliorer la qualité de l'eau en réduisant la présence des nitrates

En tant qu'acteurs du territoire, vous avez aussi un rôle à jouer :

- 💧 En assurant l'entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires
- 💧 En assurant un assainissement performant
- 💧 En sensibilisant les citoyens à ces problématiques
- 💧 En relayant l'existence du programme auprès des acteurs du territoire

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Jean-Marie Guillemain, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

<https://www.eau-bassin-caennais.fr>

2025-2030

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation de Captage de Moulines Tournebu

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Agence de l'eau

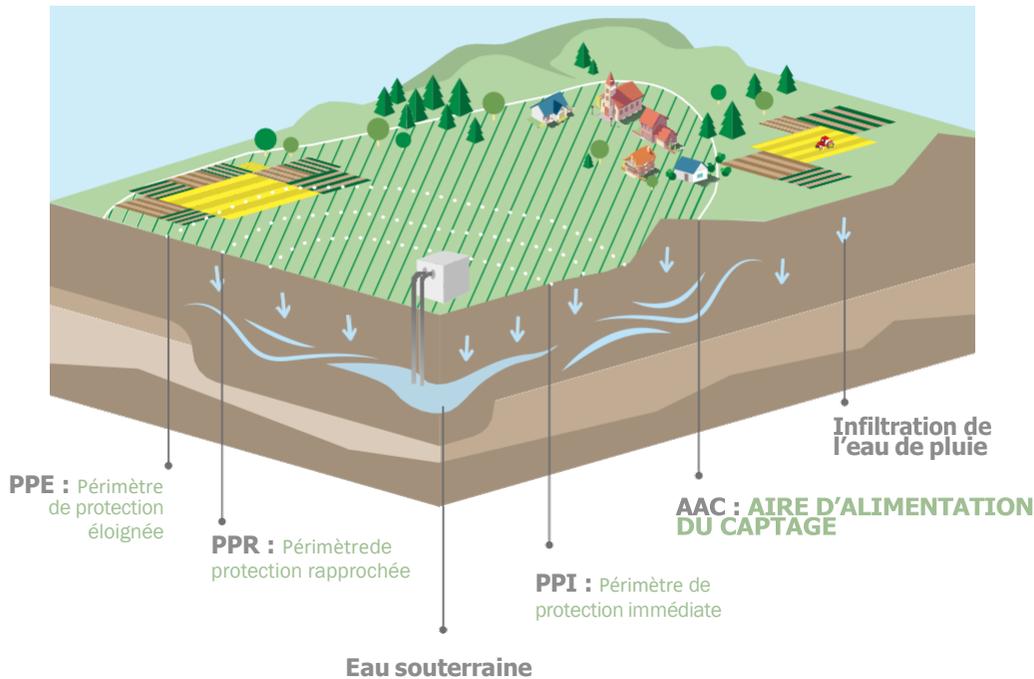
eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le producteur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

Qu'est ce qu'une aire d'alimentation de captages ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

L'Aire d'Alimentation de Captage de Moulines Tournebu

Un **TERRITOIRE** d'environ 1 788 hectares



Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



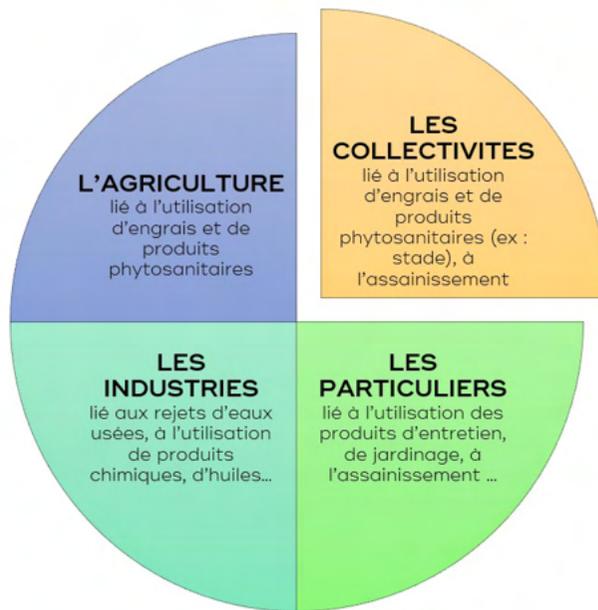
Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

<https://www.normandie.ars.sante.fr>

Savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?



Nous avons tous un rôle à jouer

Comment préserver la qualité de l'eau ?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé s'est durcie. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires s'appliquent pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées ...)



Captage de Moulines Tournebu
Crédits : Eau du bassin caennais

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 🚰 Le volet Connaissances
- 🚰 Le volet Agricole
- 🚰 Le volet Non-agricole

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **102 communes**. Il prélève une partie de l'eau au niveau des sources de Moulines.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 🚰 Produire durablement une eau de qualité
- 🚰 Distribuer et promouvoir une eau saine

Pourquoi participer au programme ?

- 🚰 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau.
- 🚰 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 🚰 Pour améliorer la qualité de l'eau en réduisant la présence des nitrates

En tant qu'acteurs du territoire, vous avez aussi un rôle à jouer :

- 💧 En assurant l'entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires
- 💧 En assurant un assainissement performant
- 💧 En sensibilisant les citoyens à ces problématiques
- 💧 En relayant l'existence du programme auprès des acteurs du territoire

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Jean-Marie Guillemain, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr